

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

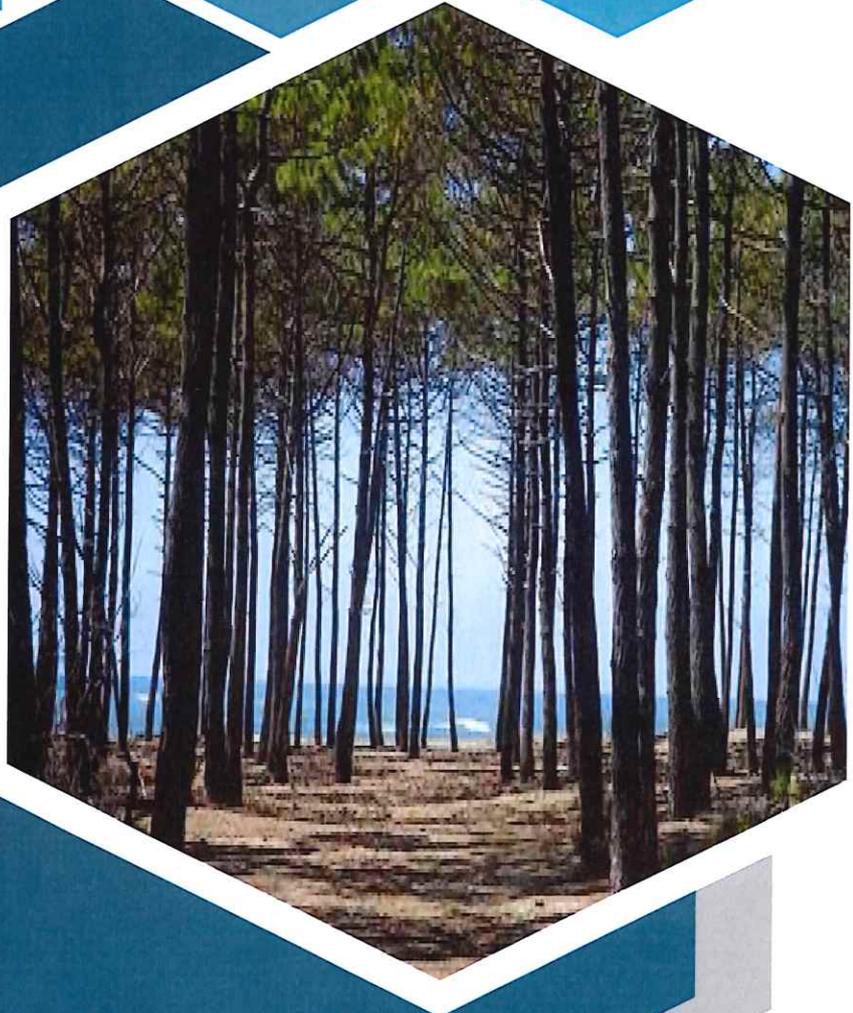


ID : 040-254003221-20200731-CR202007-AU

31/07/ 2020 Compte rendu Comité syndical



PAYS
LANDES NATURE
CÔTE D'ARGENT





PRESENTS

Le comité syndical s'est réuni sous la présidence d'Hélène LARREZET le vendredi 31 juillet 2020 à 18h00 dans la salle du Forum de la commune de MIMIZAN.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 15 Nombre de délégués suppléants présents : 10

Nombre de délégués représentés : 5

Nombre de votants : 26

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Michelle	BURGAN	Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur	Benoît	EMASABAL	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Marie-Pierre	LACOSTE	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Françoise	LEINER	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Muriel	MAS	Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Eliane	PUJOS	Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	VICHERY	Communauté de Communes de Mimizan
Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Sabrina	DANIEL-CALONNE	Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur	Manuel	DIAZ	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Jacqueline	FANARI	Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	FRAGNEAU	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Sandrine	THOMAS	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Cécile	CASSUTI	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de Communes Côtes Landes Nature



Madame Marie	DURAN	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur Thierry	GALLEA	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur Arnaud	GOMEZ	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur Michel	LUCIANO	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur Gérard	NAPIAS	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur Philippe	TARSOL	Communauté de Communes Côtes Landes Nature

Délégués représentés :

Madame Marie France DELEST a donné son pouvoir à Madame Muriel MAS

Monsieur Thibaut CHANCY a donné son pouvoir à Madame Hélène LARREZET

Madame laure PINCE a donné son pouvoir à Madame Hélène LARREZET

Monsieur Philippe MOUHEL a donné son pouvoir à Monsieur Gérard NAPIAS

Madame Delphine MOLEIRO a donné son pouvoir à Madame Sandrine THOMAS

Délégués excusés :

Monsieur Yvan	ALQUIER	Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur Sylvain	BAZAS	Communauté de Communes de Mimizan
Madame Isabelle	BONNAT	Communauté de Communes de Mimizan
Madame Elodie	BOURREL	Communauté de Communes de Mimizan
Madame Marie-France	DELEST	Communauté de Communes de Mimizan
Madame Martine	PRAT	Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de Communes de Mimizan
Madame Sophie	WEBER	Communauté de Communes de Mimizan
Marie-		
Madame Françoise	NADAU	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame Virginie	PELTIER	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame Laure	PINCÉ	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame Sandra	QUEREJETA	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame Céline	SEGAUT	Communauté de Communes des Grands Lacs



Madame	Delphine	MOLEIRO	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Christine	MIRIEU DE LABARRE	Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame	Karine	DASQUET	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Madame	Sophie	GISTAIN	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Madame	Muriel	LAGORCE	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur	Lukas	LANGLOIS	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de Communes Côtes Landes Nature
Monsieur	Stéphane	SERE	Communauté de Communes Côtes Landes Nature

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent peut valablement délibérer.

Ordre du jour

Election du Président.....	5
Elections des Vice-présidents et des membres du bureau	6
Délégation de pouvoir au Président.....	11
Désignation Délégués à l'ALPI	12
Validation du Président du PETR comme Président du GAL	12
Demande de subvention LEADER – Animation 2020.....	13
Budget 2020	14
Fonctionnement – Dépenses 2020.....	16
Fonctionnement – Recettes 2020	18
Investissement – Dépenses et recettes 2020	18
Cotisations 2020.....	19
Questions diverses	Erreur ! Signet non défini.

Ouverture de la séance

Madame Hélène LARREZET, prends la parole et remercie les membres du comité syndical. Elle remercie l'ensemble des élus et de l'équipe technique pour l'ensemble du travail effectué ses dernières années.

Elle laisse la parole au doyen d'âge titulaire de la séance : M. Guy PONS

Election du Président

L'article L.5211-7 du CGCT stipule les dispositions relatives aux élections.

Le Président est élu par le conseil syndical, composé par des délégués syndicaux, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Guy PONS :

- **Constate que le comité syndical est complet.**

L'ensemble des sièges du comité sont pourvus, c'est-à-dire que l'ensemble des délégués syndicaux ont été désignés.

- **Constate que le quorum est réuni.**

Par dérogation aux règles de droit commun (articles L.2121-17 § 1, L.5211-1 et L. 5711-1 CGCT), entre le 11 Juillet 2020 et le 30 Août 2020, les règles de quorum allégé sont partiellement maintenues : L'organe délibérant peut délibérer valablement si le 1/3 des délégués en exercice est physiquement présent. Un délégué pourra, dans cette période, être porteur de 2 pouvoirs (article 3 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 modifiant l'article 10 de la loi du 23 mars 2020).

- **Désigne Madame Sabrina DANIEL-CALONNE assesseure.**

- **Procède à l'appel des candidatures pour la présidence**

M. Arnaud GOMEZ est seul candidat à la présidence du Pays Landes Nature Côte d'Argent

Vote du Président

M. Arnaud GOMEZ est seul candidat à la Présidence du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

Chaque membre votant de l'Assemblée est appelé pour voter à bulletin secret.



Résultat :

Votants :	26
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14
Candidat 1 : Arnaud GOMEZ	22
Vote blancs ou nuls	4

M. Arnaud GOMEZ est élu Président du Pays Landes Nature Côte d'Argent. Le Président nouvellement élu préside la suite de la séance.

Le Président nouvellement élu présente sa vision du Pays. La structure du Pays permet d'aller récupérer des subventions pour les projets communaux ou communautaires. Il permet également de réaliser des études à une échelle pertinente comme l'étude sur le village des saisonniers ou encore l'étude en cours actuellement sur la mobilité.

Le Pays est doté de moyens propres avec des programmes comme LEADER. Actuellement, un tiers des projets ont été payés et des projets sont sur la table pour finir la programmation. Il faut néanmoins d'ores et déjà se projeter dans l'avenir avec la programmation LEADER 2021-2027.

D'autres contrats comme le Contrat de Ruralité ou celui de la Région viennent également en aide notamment sur l'ingénierie ou l'action NOMAD'.

On peut s'appuyer sur une équipe technique dynamique qu'il faudra renforcer notamment au niveau administratif.

Après ce discours, M. le Président propose de passer à l'élection des Vice-Présidents.

Elections des Vice-présidents et des membres du bureau

Les statuts du PETR Landes Nature Côte d'Argent stipule que « le bureau du PETR est composé du président, de 6 vice-présidents et de 6 autres membres. Il se réunit sur convocation du Président et exerce par délégation les attributions du Comité Syndical.

L'élection des Vice-présidents du PETR est effectuée dans les mêmes conditions que celle du Président.



1^{er} vice-Président

M. Le Président propose Madame Françoise DOUSTE comme 1^{ère} Vice-Présidente. Il demande si d'autres membres se portent candidat. Mme Françoise Douste est seule candidate.

Chaque membre votant de l'Assemblée est appelé pour voter à bulletin secret.

Résultat :

Votants :	26
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14
Candidat 1 : Françoise DOUSTE	25
Vote blancs ou nuls	1

Madame Françoise Douste est élue 1^{ère} Vice-Présidente du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

2^{ème} vice-Président

M. Le Président propose Madame Muriel MAS comme 2^{ème} Vice-Présidente. Il demande si d'autres membres se portent candidat. Mme Muriel MAS est seule candidate.

Chaque membre votant de l'Assemblée est appelé pour voter à bulletin secret.

Résultat :

Votants :	26
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14
Candidat 1 : Muriel MAS	25
Vote blancs ou nuls	1

Madame Muriel MAS est élue 2^{ème} Vice-Présidente du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

3^{ème} vice-Président

M. Le Président propose Monsieur Philippe MOUHEL comme 3^{ème} Vice-Président. Il demande si d'autres membres se portent candidat. M. Philippe MOUHEL est seul candidat.

Chaque membre votant de l'Assemblée est appelé pour voter à bulletin secret.

**Résultat :**

Votants :	26
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14
Candidat 1 : Philippe MOUHEL	24
Vote blancs ou nuls	2

M. Philippe MOUHEL est élu 3^{ème} Vice-Président du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

4^{ème} vice-Président

M. Le Président propose Madame Sandrine THOMAS comme 4^{ème} Vice-Présidente. Il demande si d'autres membres se portent candidat. Mme Sandrine THOMAS est seule candidate.

Chaque membre votant de l'Assemblée est appelé pour voter à bulletin secret.

Résultat :

Votants :	26
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14
Candidat 1 : Sandrine THOMAS	26
Vote blancs ou nuls	0

Sandrine THOMAS est élue 4^{ème} Vice-Présidente du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

5^{ème} vice-Président

M. Le Président propose Monsieur Jean-Richard SAINT-JOURS comme 5^{ème} Vice-Président. Il demande si d'autres membre se porte candidat. M. Jean-Richard SAINT-JOURS est seul candidat.

Chaque membre votant de l'Assemblée est appelé pour voter à bulletin secret.

Résultat :

Votants :	26
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14
Candidat 1 : Jean-Richard SAINT-JOURS	26



Vote blancs ou nuls

0

Jean-Richard SAINT-JOURS est élu 5^{ème} Vice-Président du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

6^{ème} vice-Président

M. Le Président propose Monsieur Gérard NAPIAS comme 6^{ème} Vice-Président. Il demande si d'autres membre se porte candidat. M. Gérard NAPIAS est seul candidat.

Chaque membre votant de l'Assemblée est appelé pour voter à bulletin secret.

Résultat :

Votants :	26
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14
Candidat 1 : Gérard NAPIAS	25
Vote blancs ou nuls	1

M. Gérard NAPIAS est élu 6^{ème} Vice-Président du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

Membres du Bureau

Monsieur le Président précise qu'il est maintenant possible de voter à main levé pour désigner les six membres du bureau.

Monsieur le Président propose de nommer comme membres du bureau :

- **Mme Hélène LARREZET**
- **Mme Eliane PUJOS**
- **M. Thierry GALLEA**
- **Mme Céline SEGAUT**
- **Mme Françoise LEINER**
- **M. Michel LUCIANO**

Monsieur le Président demande à l'assemblée si d'autres membres se portent candidats. Seuls les six membres sont candidats.

Le comité syndical décide à l'unanimité de valider les 6 membres du Bureau.



Exécutif du comité syndical

Les résultats officiels de l'élection du nouvel exécutif est le suivant :

PRESIDENT :

- **M. ARNAUD GOMEZ**

1^{ère} Vice-Présidente :

- **FRANCOISE DOUSTE**

2^{ème} Vice-Présidente :

- **MURIEL MAS**

3^{ème} Vice-Président :

- **PHILIPPE MOUHEL**

4^{ème} Vice-Présidente :

- **SANDRINE THOMAS**

5^{ème} Vice-Président :

- **JEAN-RICHARD SAINT-JOURS**

6^{ème} Vice-Président :

- **GERARD NAPIAS**

Les 6 membres du bureau :

- **HELENE LARREZET**
- **ELIANE PUJOS**
- **THIERRY GALLEA**
- **CELINE SEGAUT**
- **FRANÇOISE LEINER**
- **MICHEL LUCIANO**



Délégation de pouvoir au Président

Vu l'article L 2122-22 il est proposé d'arrêter la liste des délégations de la présidence :

1. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
5. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
6. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil syndical ;
7. D'autoriser, au nom de la structure, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
8. De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil syndical, l'attribution de subventions ;

Le Comité Syndical valide à l'unanimité ses délégations de pouvoirs au Président.



Désignation Délégués à l'ALPI

Le PETR Landes Nature Côte d'Argent est adhérent à l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI). Il convient donc de nommer un titulaire et un suppléant pour siéger aux assemblées générales de la structure.

Pour information, en l'absence de titulaire et suppléant, le représentant à l'ALPI est le Président de la structure.

Le Président demande à l'Assemblée si des membres se portent candidats.

M. Manuel DIAZ est candidat titulaire et M. Arnaud GOMEZ est candidat suppléant.

Le comité syndical valide à l'unanimité les délégués de l'ALPI

Validation du Président du PETR comme Président du GAL

Le Pays Landes Nature Côte d'Argent a candidaté au programme LEADER 2014-2020. Il a été retenu et la phase opérationnelle a débuté en septembre 2016. Les territoires retenus sont constitués en Groupe d'Action Locale (GAL), instance constituée d'élus du territoire et de personnes de la société civile. Le GAL de notre territoire est porté par le PETR Landes Nature Côte d'Argent

Le programme LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zones rurales et dépend du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Une des grandes spécificités du programme LEADER est que la décision d'octroi d'une subvention est prise localement par le comité de programmation.

Le Président du PETR devient automatiquement Président du GAL.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité la Présidence du GAL à M. Arnaud GOMEZ



Demande de subvention LEADER – Animation 2020

Lors du comité syndical du 4 mars 2020, un plan de financement pour l'« Animation LEADER 2020 » a été présenté à hauteur 61 071.20 € pour un autofinancement de 10 214.24 € soit 16.73%.

Après instruction du dossier et recalcul des frais, une subvention plus importante est octroyée et il convient de redélibérer avec le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant	Financeurs	Montant	Taux
Ingénierie	54 376.44 €	Région Nouvelle Aquitaine	10 000 €	16.1 %
Actions – fonctionnement / communication	6 552.84 €	FEADER (LEADER)	49 839.42 €	80.0 %
Frais de défraiement	1 400 €	Autofinancement	2 459.86 €	3.9 %
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	62 299.28 €	TOTAL RECETTES	62 299.28 €	100%

Le Comité Syndical valide à l'unanimité :

DE VALIDER le plan de financement prévisionnel présenté lors du comité

D'INSCRIRE au Budget Primitif 2020 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération

DE SOLLICITER une subvention FEADER du Pays Landes Nature Côte d'Argent dans le cadre le programme LEADER

DE SOLLICITER une subvention du Conseil Régional pour l'animation du programme LEADER 2020

D'AUTORISER la Présidence à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération

D'AUTORISER la Présidence à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

Budget 2020

Monsieur le Président propose au directeur Geoffrey BELHOUTE de présenter le budget.

Dans l'absolu, les orientations budgétaires et la proposition de budget 2020 sont très semblables. Un recalcul à la baisse a été effectué dû à la crise du Covid-19 notamment sur les charges de personnels.

CHARGES DE PERSONNELS

ORIENTATIONS	BUDGET 2020
201 000 €	183 000 €

Explications :

- NOMAD' avec le recrutement d'une chargée d'accueil au lieu de deux et à partir du 2 juin au lieu du 1^{er} avril.
- Le retard d'un recrutement d'assistant administratif préalablement prévu pour juillet (aujourd'hui estimé à septembre)
- Le retard d'un recrutement de chargé de mission mobilité préalablement septembre (aujourd'hui estimé à octobre / novembre dans le meilleur des cas)

CHARGES A CARACTERES GENERALES

ORIENTATIONS	BUDGET 2020
177 725 €	183 575 €

Cette augmentation est en réalité sans incidence sur le budget. En effet, il s'agit de la pénalité de fin du contrat de location / maintenance des photocopieurs XEROX qui sera totalement remboursé par notre nouveau prestataire AM TRUST soit 6 000 € en dépenses et 6 000 € en recettes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

On retrouve ici les recettes du Pays avec, par rapport aux orientations budgétaires, un delta positif de 6 000 € en produits de services correspondant au remboursement de AM TRUST.

On peut également voir une légère diminution des subventions régionales en conséquence du chargé de mission mobilité qui arriverait plus tard (ce dernier bénéficie d'une subvention d'ingénierie de 50% de son poste).

Section Investissement

En section d'investissement, seule une avance de trésorerie du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine est à noter en recette. Pour équilibrer ce budget, il est prévu la même somme en dépenses en prévision de son remboursement soit 50 000 €.

Equilibre du budget

Le budget s'équilibre à 397 025 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des questions subsistent :

Il est demandé pourquoi la ligne « étude » est créditée de 1.15 000 €. Il est répondu que la ligne correspond essentiellement à la mobilité avec le diagnostic en cours pour un montant d'environ 40 000€, d'une action coopération non encore détaillé pour un montant de 30 000 € et d'une action d'autostop partagé type « Rézopouce » pour un montant de 45 000 €. Ces montants sont à mettre en perspective avec les recettes envisagées (LEADER, Conseil Régional, Etat).

Il est également précisé à la ligne correspondant au photocopieur qu'un changement d'opérateur est en cours. Les pénalités de 6 000€ en dépenses sont entièrement compensées par le nouvel opérateur qui nous remboursera l'intégralité.



Fonctionnement - Dépenses 2020

Chap./art libellé	BP 2020						TOTAL	BP 2019
	PAYS général	LEADER	MOBILITE	NOMAD	TOTAL			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 625,00 €	6 100,00 €	119 000,00 €	7 850,00 €	183 575,00 €	92 115,00 €		
C/60622 carburants	1 000,00 €				1 000,00 €	800,00 €		
C/60623 Alimentation	100,00 €				100,00 €	400,00 €		
c/60632 fournitures de petit équipement	1 825,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €		4 625,00 €	5 500,00 €		
c/6064 Fournitures administratives	2 000,00 €	1 500,00 €		500,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €		
c/611 contrat prestations de services	8 200,00 €	1 000,00 €		1 100,00 €	10 300,00 €	4 300,00 €		
c/6132 location bureau	8 150,00 €				8 150,00 €	6 200,00 €		
C/6135 Location mobilières	5 000,00 €				5 000,00 €	4 200,00 €		
c/6156 Maintenance Imprimante	12 000,00 €				12 000,00 €	2 200,00 €		
c/6161 Assurance	1 500,00 €			500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €		
c/617 Etudes			115 000,00 €		115 000,00 €	44 795,00 €		
c/6182 Documentation					- €	600,00 €		
C/6184 Divers versements à organismes de formation	500,00 €				500,00 €	500,00 €		
c/6185 Frais de colloques et séminaires	500,00 €				500,00 €	500,00 €		
c/6225 indemnités au comptable	300,00 €				300,00 €	300,00 €		
C/6236 Catalogues et imprimés				1 000,00 €	1 000,00 €	2 200,00 €		
c/6238 pub publications relations publiques-divers					- €	2 200,00 €		
C/6251 Voyages et déplacements	2 000,00 €	1 000,00 €		4 000,00 €	7 000,00 €	6 000,00 €		
c/6256 Missions	500,00 €	800,00 €		500,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €		
C/6257 Réceptions	750,00 €		3 000,00 €	250,00 €	4 000,00 €	1 700,00 €		
c/6262 Frais de télécommunications	4 000,00 €				4 000,00 €	4 020,00 €		
c/627 services bancaires et assimilés	100,00 €				100,00 €	100,00 €		
c/6281 concours divers (cotisations)	1 000,00 €				1 000,00 €	1 000,00 €		
C/62878 A d'autres organismes	1 200,00 €				1 200,00 €	600,00 €		

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020



ID : 040-254003221-20200731-CR202007-AU



012 CHARGES DE PERSONNEL		69 000,00 €	57 000,00 €	10 000,00 €	47 000,00 €	183 000,00 €	199 837,47 €
C/6218	Autre personnel extérieur		700,00			700,00	869,00
C/6332	Cotisations FNAL		120,00			120,00	141,00
c/6333	URSSAF AT		1918,00			1 918,00	
C/6336	Cotisations CG CNFPT		2595,00			2 595,00	3 086,36
C/64131	Personnel non titulaire		127300,00			127 300,00	141 560,83
C/6451	URSSAF		38554,00			38 554,00	40 686,68
C/6453	Caisses de retraite		5107,00			5 107,00	5 891,77
C/6454	Assedic		4856,00			4 856,00	5 681,83
C/6456	Supplément familial		150,00			150,00	120,00
C/6474	COS		1200,00			1 200,00	1 300,00
c/6475	Médecine du travail		500,00			500,00	500,00
65 AUTRES CHARGES		29 950,00 €	- €	- €	- €	29 950,00 €	30 544,53 €
c/6574	Subvention privé /OCM	26 500,00				26 500,00	26 500,00
c/6533	URSSAF		250,00			250,00	1 122,27
C/6534	URSAFF		750,00			750,00	1 122,26
C/65548	Autres contributions	500,00				500,00	
C/6541	Créances admises en non valeur	150,00				150,00	
C/6531	Indemnités	1 800,00				1 800,00	1 800,00
66 INTERETS		500,00 €	- €	- €	- €	500,00 €	1 000,00 €
C/6615	Intérêts des comptes courant et des dépôts créditeurs	500,00				500,00	1 000,00
002 SOLDE DEBITEUR		- €	- €	- €	- €	- €	4 418,00 €
002	Solde débiteur	-				-	4 418,00
TOTAL GENERAL		150 075,00 €	63 100,00 €	129 000,00 €	54 850,00 €	397 025,00 €	327 915,00 €



Fonctionnement - Recettes 2020

Chap/art	libellé	BP 2020
		BP 2020
	RECETTES	397 025,00 €
013 Atténuations de charges		- €
c/6419	remboursement rémunération	
c/6459	charges de sécurité sociale	
70 Produits de services		6 500,00 €
c/70848	mise à disposition	
c/70688	Autres prestations de services	
c/70878	remboursements de frais	6 000,00 €
c/7088	autres produits	500,00 €
74 Dotations, subventions		320 559,88 €
c/74718	Etat	
c/7472	Région	83 750,00 €
c/7473	Département	
c/74758	Autres groupements	181 309,88 €
c/7477	Europe	55 500,00 €
c/7478	Autres organismes	
	Excedent	69 965,12 €

Investissement - Dépenses et recettes 2020

INVESTISSEMENT CHARGES		
Chap/art	libellé	BP2020
TOTAL CHARGES		50 000,00 €
16872	Remboursement Avance de trésorerie	50 000,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES		
Chap/art	libellé	BP2020
TOTAL RECETTES		50 000,00 €
R001	Excedent	50 000,00 €

M. Le Président mets au vote ce budget primitif 2020. Le comité syndical le valide à l'unanimité.



Cotisations 2020

Il est rappelé que le budget du Pays se construit à peu près de la façon suivante :

- 50% par des subventions
- 50% par des cotisations des communautés de communes

	COTISATION A VOTER en 2020	RAPPEL 2019	différence 2020/2019
Cdc Grands Lacs	92 499 €	87 490,06 €	5 009,10 €
Cdc de Mimizan	46 458 €	43 994,34 €	2 463,81 €
Cdc de Côte Landes Nature	42 353 €	40 923,60 €	1 428,97 €
TOTAL	181 310 €	172 408,00 €	8 901,88 €

Monsieur le Président précise que ces éléments ont été envoyés préalablement aux communautés de communes qui les ont validés lors du vote de leur budget respectif.

Monsieur le Président demande si des questions subsistent.

Il est demandé comment la répartition des cotisations sont effectuées. –

Les contributions des EPCI sont calculées chaque année et décidées par délibération du Conseil Syndical du PETR selon le calcul suivant :

- 50 % population DGF
- 50 % selon un potentiel fiscal de l'EPCI prenant en compte la CFE, la TH, la TFNB et la DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle). Ce potentiel fiscal réduit est calculé en multipliant les bases de chaque EPCI par le taux moyen national de chaque taxe et en cumulant le montant obtenu avec Le DC RTP.

Il est noté qu'une augmentation non négligeable est demandée cette année. Monsieur le Président précise qu'il est prévu la feuille de route mobilité qui ne sera pas totalement utilisée cette année et qui sera à utiliser en 2021.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité les cotisations 2020

Fin de séance

Monsieur le Président remercie les membres pour leur présence et met fin à la séance à 19h30.

M. Arnaud GOMEZ

Président du PETR Landes Nature Côte d'Argent